

## 1- Indicateur d'écart de rémunération

Catégories de postes équivalents :

4CSP

Seuil de pertinence associé :

5%

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
Ouvriers	Moins de 30 ans	19 741	0			1	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	0	0			0	0	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	0	0			0	0	0	0	0,00%
	50 ans et plus	20 638	28 304	27,09%	22,09%	1	1	0	0	0,00%
Employés	Moins de 30 ans	24 416	26 617	8,27%	3,27%	33	16	1	49	0,22%
	30 à 39 ans	22 766	24 948	8,75%	3,75%	51	27	1	78	0,40%
	40 à 49 ans	26 056	26 835	2,90%	0,00%	66	14	1	80	0,00%
	50 ans et plus	27 073	25 232	-7,30%	-2,30%	77	29	1	106	-0,34%
Techniciens et agents de maîtrise	Moins de 30 ans	33 877	34 927	3,00%	0,00%	119	24	1	143	0,00%
	30 à 39 ans	36 577	40 388	9,43%	4,43%	104	30	1	134	0,82%
	40 à 49 ans	36 685	40 824	10,14%	5,14%	44	11	1	55	0,39%
	50 ans et plus	42 257	38 333	-10,24%	-5,24%	38	10	1	48	-0,35%
Ingénieurs et cadres	Moins de 30 ans	0	29 558			0	1	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	48 449	52 899	8,41%	3,41%	7	3	1	10	0,05%
	40 à 49 ans	52 856	95 783	44,82%	39,82%	8	3	1	11	0,60%
	50 ans et plus	63 520	64 880	2,10%	0,00%	5	6	1	11	0,00%
ensemble des salariés		32 394	34 185	5,24%		729			725	1,80%

Les salaires moyens ne sont renseignés que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

Indicateur d'écart de rémunération (%) :

1,80

Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.

Note obtenue sur 40 :

38

## 2- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux d'augmentation (proportions de salariés augmentés)*		écart de taux d'augmentation	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
Ouvriers	0,00%	0,00%	0,00%	2	1	0	0	0,00%
Employés	5,00%	1,00%	-4,00%	227	86	1	313	-1,72%
Techniciens et agents de maîtrise	6,00%	2,00%	-4,00%	305	75	1	380	-2,09%
Ingénieurs et cadres	0,00%	0,00%	0,00%	20	13	1	33	0,00%
<b>ensemble des salariés</b>	<b>5,35%</b>	<b>1,35%</b>	<b>-4,00%</b>	<b>729</b>			<b>726</b>	<b>-3,82%</b>

\* Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, lorsqu'elles ne correspondent pas à des promotions.

**Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :**

**1**

Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

**Indicateur d'écart d'augmentations (points de %) :**

**3,80**

Un écart d'augmentations est constaté en faveur des femmes.

**Note obtenue sur 20 :**

**20**

L'écart d'augmentations réduit l'écart de rémunération. Tous les points sont accordés.

### 3- Indicateur d'écart de promotions

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux de promotion (proportions de salariés promus)		écart de taux de promotion	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
Ouvriers	0,00%	0,00%	0,00%	2	1	0	0	0,00%
Employés	4,85%	4,65%	-0,19%	227	86	1	313	-0,08%
Techniciens et agents de maîtrise	6,23%	8,00%	1,77%	305	75	1	380	0,93%
Ingénieurs et cadres	0,00%	7,69%	7,69%	20	13	1	33	0,35%
<b>ensemble des salariés</b>	<b>5,42%</b>	<b>6,29%</b>	<b>0,87%</b>	<b>729</b>			<b>726</b>	<b>1,19%</b>

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Il y a eu des promotions et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

Indicateur d'écart de promotions (points de %) :

1,20

Un écart de promotions est constaté en faveur des hommes.

Note obtenue sur 15 :

15

## 4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

	nombre de salariés de retour de congés maternité*		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées**	
ensemble des salariés	38	38	100%

\* Les salariées à considérer sont les salariées revenues de congés maternité (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, uniquement lorsqu'une ou plusieurs augmentations ont eu lieu dans l'entreprise pendant la durée du congé maternité.

\*\* Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues pendant la période de référence et qui permettent de rattraper au moins la moyenne des augmentations survenues pendant le congé maternité.

**Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :**

1

Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

**Indicateur de pourcentage de salarié ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :**

100

La loi sur les augmentations au retour de congé maternité a été appliquée à tous les salariés. Tous les points sont accordés.

**Note obtenue sur 15 :**

15

## 5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	5	5	10	5

\* Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

Indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :

5

Les hommes et les femmes sont à parité parmi les salariés les mieux rémunérés.

Note obtenue sur 10 :

10

## Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	1,80	38	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	3,80	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	1,20	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100,00	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	5,00	10	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>98</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>98</b>		<b>100</b>